



# PRIX GÉMEAUX

TRENTE-HUITIÈME ÉDITION

## Cahier des règlements

TÉLÉVISION | MÉDIAS NUMÉRIQUES



## L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision

a pour mission de reconnaître et promouvoir la créativité des artistes et des artisan.e.s de la télévision, du cinéma et des médias numériques de langue française auprès du public et de l'industrie d'ici et d'ailleurs.

**Les prix Gémeaux présentent au public** et à l'industrie ce que les membres de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision – section Québec ont sélectionné comme étant le meilleur des productions diffusées sur nos écrans.

**Ce document explique en détail le concours** des prix Gémeaux pour les productions télévisuelles et numériques de langue française diffusées au Canada. Il contient les règlements officiels (télévision et médias numériques), la liste des catégories de prix, la liste des critères d'admissibilité, la liste des critères d'évaluation ainsi que le lien vers le formulaire d'inscription. Les règlements ont été révisés en vue des prix Gémeaux 2023 par les comités des règlements en Télévision et en Médias numériques des prix Gémeaux et approuvés par le conseil d'administration de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision – section Québec.

# Table des matières

<b>DATES IMPORTANTES</b> .....	4
<b>FRAIS D'INSCRIPTION</b> .....	5
<b>INSCRIPTIONS</b> .....	6
QUI PEUT INSCRIRE? .....	6
PRODUCTIONS ADMISSIBLES .....	6
COMMENT INSCRIRE? .....	6
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ .....	7
CONDITIONS D'INSCRIPTION .....	8
<b>EXIGENCES TECHNIQUES</b> .....	12
<b>CATÉGORIES DE PRIX</b> .....	14
TÉLÉVISION .....	14
> Émissions .....	14
> Métiers .....	18
> Interprétation .....	23
> Animation .....	24
MÉDIAS NUMÉRIQUES .....	26
> Émissions ou séries originales .....	26
> Métiers .....	27
> Interprétation .....	27
> Animation .....	28
<b>SÉLECTION DES FINALISTES ET DES LAURÉAT.E.S</b> .....	29
SÉLECTION DES FINALISTES .....	29
SÉLECTION DES LAURÉAT.E.S .....	33
<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b> .....	35
TÉLÉVISION .....	35
> Émissions .....	35
> Métiers .....	37
> Interprétation .....	40
> Animation .....	40
MÉDIAS NUMÉRIQUES .....	41
> Émissions ou séries originales .....	41
> Métiers .....	42
> Interprétation .....	42
> Animation .....	42

AUX FINS DES PRÉSENTS RÈGLEMENTS, LE TERME « PRODUCTION » DÉSIGNE AUTANT UNE ÉMISSION TÉLÉVISUELLE QU'UNE ÉMISSION NUMÉRIQUE UNIQUE, UNE SÉRIE OU UN ÉPISODE.

LES NOUVEAUTÉS ET LES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX RÈGLEMENTS SONT MARQUÉS D'UN ASTÉRIQUE ROUGE. \*

LES NOUVELLES CATÉGORIES SONT MARQUÉES DE DEUX ASTÉRISQUES ROUGE. \*\*

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LES DOCUMENTS **MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS 2023 ICI** ET **MODIFICATIONS DES CATÉGORIES 2023 ICI**.

# Dates importantes

## ADMISSIBILITÉ

Période d'admissibilité au concours : **1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023**

## INSCRIPTION

Ouverture de la période d'inscription : **jeudi 5 janvier 2023**

Première séance d'informations virtuelle : **jeudi 12 janvier 2023 à 11 h**

Première date limite\* : **jeudi 26 janvier 2023**

Deuxième séance d'informations virtuelle : **jeudi 2 février 2023 à 11 h**

Deuxième date limite\*\* : **jeudi 23 février 2023**

*\* Période d'admissibilité pour les productions télévisuelles et numériques dont la diffusion ou la mise en ligne a été complétée au 31 décembre 2022.*

*\*\* Toutes les autres productions télévisuelles et numériques ont jusqu'au 23 février 2023 pour s'inscrire au concours.*

## VOTATION

Période de recrutement des juré.e.s des Grands jurys : **lundi 16 janvier au lundi 20 février 2023**

Période de vote (sélection des finalistes) : **25 avril au 25 mai 2023**

Période de vote (sélection des lauréat.e.s) : **25 juillet au 15 août 2023**

## REMISES DE PRIX

Dévoilement des finalistes des 38<sup>es</sup> prix Gémeaux : **jeudi 15 juin 2023**

Gala de l'industrie des 38<sup>es</sup> prix Gémeaux : **jeudi 14 septembre 2023**

Gala d'ouverture des 38<sup>es</sup> prix Gémeaux : **dimanche 17 septembre 2023**

Gala des 38<sup>es</sup> prix Gémeaux : **dimanche 17 septembre 2023**

# Frais d'inscription

## INSCRIPTION EN TÉLÉVISION

### 1. Émission unique

Membre 495 \$

*Non-membre 990 \$*

### 2. Série

Membre 695 \$

*Non-membre 1390 \$*

### 3. Métiers, interprétation et animation

Membre 260 \$

*Non-membre 520 \$*

## INSCRIPTION EN MÉDIAS NUMÉRIQUES

### 1. Émission originale produite pour les médias numériques

Membre 345 \$

*Non-membre 545 \$*

### 2. Série originale produite pour les médias numériques

Membre 375 \$

*Non-membre 575 \$*

### 3. Métiers, interprétation et animation

Membre 180 \$

*Non-membre 330 \$*

Les frais d'inscription pour une émission unique, une série ou une émission ou série produite pour les médias numériques donnent droit à deux (2) inscriptions supplémentaires dans les catégories correspondantes de métiers, d'interprétation ou d'animation. Les inscriptions additionnelles sont aux frais indiqués ci-dessous.

Il est possible d'inscrire uniquement dans les catégories de métiers, d'interprétation et d'animation, sans inscrire la production dans une catégorie d'émissions. Les frais seront facturés en conséquence.

Si une catégorie est annulée, l'Académie remboursera les frais d'inscription.

- \* L'Académie accordera une (1) semaine de grâce (5 jours ouvrables) pour toute modification à l'inscription après la deuxième date limite. Pour toutes les productions voulant effectuer des changements durant cette période, des frais s'appliqueront (membre : 150 \$ / non-membre : 200 \$).

Après ce temps, si la production désire s'inscrire l'année suivante, il lui faudra envoyer une demande de dérogation à l'Académie qui lui accordera ou non ce droit.

La personne qui soumet une émission ou une candidature et qui voudrait annuler l'inscription après la deuxième date limite est tenue de payer les frais d'inscription. Si les frais d'inscription ont déjà été payés, l'Académie ne les remboursera pas.

# Inscriptions

## QUI PEUT INSCRIRE ?

Toute personne, membre ou non-membre de l'Académie, peut inscrire une production (télévisuelle ou numérique) à condition de détenir les droits ou d'être autorisée par le.la ou les propriétaire(s) des droits de la production, sous réserve des conditions d'inscription.

L'Académie recommande fortement à la personne qui inscrit un.e candidat.e ou une production de consulter les artisan.e.s et les interprètes pour le choix des épisodes soumis dans les catégories de métiers et d'interprétation qui les concernent.

## PRODUCTIONS ADMISSIBLES

Sont admissibles aux prix Gémeaux LES PRODUCTIONS DIFFUSÉES en version originale française au Canada entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023 qui répondent à tous les critères d'admissibilité.

Sont admissibles aux prix Gémeaux LES ÉMISSIONS OU SÉRIES ORIGINALES PRODUITES POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES diffusées d'abord sur un média autre que la télévision en version originale française au Canada entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 et qui répondent à tous les critères d'admissibilité.

Pour LES PRODUCTIONS NUMÉRIQUES seulement, si la première date de mise en ligne est entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2023, la personne responsable de l'inscription aura la possibilité de choisir si elle soumet la production durant l'année en cours (2023) ou l'année suivante (2024). Elle devra justifier cette demande par une lettre de dérogation au comité des règlements.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

**Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne à [inscription.academie.ca](https://inscription.academie.ca).**

Le formulaire d'inscription et la documentation requise doivent être reçus aux dates inscrites dans l'échéancier des prix Gémeaux 2023.



## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours des prix Gémeaux, la production télévisuelle ou numérique doit répondre à tous les critères suivants :

1. La langue originale de la production télévisuelle ou numérique doit être le français.
- \* 2. La production télévisuelle ou numérique doit avoir été diffusée au Canada pour la première fois entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023.
  - a) Dans le cas d'une série, le tiers des épisodes doit avoir été diffusé avant le 31 mars 2023. Si la proportion est moindre que le tiers, la société responsable de l'inscription doit demander par écrit à l'Académie l'autorisation de s'inscrire. Le comité des règlements déterminera l'admissibilité de la production.
  - \* b) Pour les productions numériques seulement, si la première date de mise en ligne est entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2023, la personne responsable de l'inscription aura la possibilité de choisir si elle soumet la production durant l'année en cours ou l'année suivante. Elle devra justifier cette demande par une lettre de dérogation au comité des règlements.
  - c) Une production télévisuelle ou numérique qui, après son inscription, voit sa diffusion reportée plus tard que le 31 mars 2023 est retirée du concours. Tout report de diffusion doit être signalé à l'Académie.
3. La **production télévisuelle** doit être une production canadienne selon la définition du CRTC ou du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens, et avoir la télévision comme premier marché.
  - \* Pour les catégories Meilleure série dramatique annuelle et Meilleure série dramatique quotidienne, la production doit avoir été diffusée à la télévision.

La **production originale produite pour les médias numériques** doit être produite par une compagnie canadienne et doit avoir fait l'objet d'une première diffusion sur un média autre que la télévision.
4. Une production dont la première diffusion est sur une plateforme numérique, qui possède une licence d'un diffuseur (licence telle que définie par le CRTC) et qui est formatée pour la télévision (exemple : durée fixe des épisodes, pauses publicitaires, etc.) devra être inscrite dans la section Télévision du concours. Si elle ne répond pas à ces deux (2) conditions, elle devra être inscrite dans la section Médias numériques du concours.
5. Le contenu de la production numérique ne doit pas être voué à faire la promotion d'une marque commerciale.

Pour être admissible, une production numérique doit être produite par une compagnie de production qui détient les droits, la propriété intellectuelle et le contrôle créatif de celle-ci. Aucune marque commerciale ne doit contrôler les éléments précédents. De plus, le financement de la production provenant d'une marque commerciale doit être de moins de 50 % du financement total.
6. Toute production constituée essentiellement des meilleurs moments d'une série n'est pas admissible.



7. Si une production fait l'objet de plus d'une version diffusée, c'est la première diffusion qui doit être inscrite, sans ajout ni modification.
8. Une production admissible ou inscrite dans la section Télévision du concours et reformatée pour les plateformes numériques n'est pas admissible dans la section Médias numériques du concours.  
  
Une production admissible ou inscrite dans la section Médias numériques du concours et reformatée pour la télévision n'est pas admissible dans la section Télévision du concours.
9. L'émission du Gala des prix Gémeaux n'est pas admissible.

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Une **émission unique** faisant l'objet d'une diffusion en direct entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2023 peut s'inscrire, au choix, à l'un ou l'autre des concours des prix Gémeaux 2023 ou 2024. Si l'émission est inscrite aux prix Gémeaux 2023, l'envoi du formulaire d'inscription dûment rempli et du matériel audiovisuel requis doit respecter l'échéancier établi pour les visionnements des jurys 2023. Si ces délais ne peuvent être respectés, l'émission verra son admissibilité reportée aux prix Gémeaux 2024.

Dans le cas d'une **série** inscrite en 2023, les épisodes diffusés après le 31 mars peuvent être soumis dans les différentes catégories de prix. La personne qui inscrit une production doit s'assurer que l'envoi du matériel audiovisuel requis respecte l'échéancier établi pour les visionnements des jurys 2023.

2. La personne qui soumet une production ou une candidature doit : (i) prendre connaissance des présents règlements et s'engager à les respecter ; (ii) détenir ou avoir obtenu, aux fins du présent concours, tous les droits, incluant ceux de la bande sonore ; (iii) être autorisée à transférer ces droits à l'Académie.
3. Les inscriptions relèvent du, de la ou des propriétaire(s) des droits de la production ou de toute personne ayant obtenu l'autorisation écrite du propriétaire des droits de cette production.
4. Dans le cas d'une **coproduction canadienne majoritaire**, la personne responsable des inscriptions peut inscrire les candidat.e.s canadien.ne.s ou étranger.ère.s dans toutes les catégories d'émissions, de métiers et d'interprétation.  
  
Dans le cas d'une **coproduction canadienne minoritaire**, la personne responsable des inscriptions peut inscrire, dans les catégories d'émissions, les producteur.trice.s canadien.ne.s et étranger.ère.s. Toutefois, dans les catégories de métiers et d'interprétation, seules les catégories incluant des candidatures canadiennes sont admissibles.
5. La mention au générique fait foi de la catégorie dans laquelle un.e candidat.e est admissible. Un.e candidat.e ne peut être inscrit.e dans une catégorie si la mention au générique ne confirme pas qu'il.elle a exercé cette fonction.  
  
Seules les candidatures des artistes et des artisan.e.s ayant travaillé à l'épisode soumis et dont le nom apparaît au générique de l'épisode sont admissibles.





6. Dans le cas d'une série télévisuelle ou numérique, les épisodes soumis doivent faire partie de la série régulière.
7. Dans le cas de l'inscription d'une **série télévisuelle**, un (1) épisode doit être soumis dans la catégorie d'émissions et un (1) épisode doit être soumis pour chaque catégorie de métiers, d'interprétation ou d'animation inscrite.
- Dans le cas d'une **série originale produite pour les médias numériques**, la personne responsable de l'inscription doit soumettre deux (2) épisodes dans la catégorie d'émissions et un (1) épisode pour chaque catégorie de métiers, d'interprétation ou d'animation inscrite.
- Dans le cas d'une série télévisuelle ou numérique dont les **épisodes sont de courte durée** (moins de deux [2] minutes), il est possible de soumettre plus de deux (2) épisodes jusqu'à un maximum de cinq (5) épisodes.
8. Chaque épisode soumis doit être représentatif de l'inscription dans la catégorie. Les juré.e.s des Grands jurys et les membres de l'Académie visionnent et votent exclusivement en fonction de l'épisode soumis dans la catégorie de prix qu'ils.elles sont appelé.e.s à juger.
- a) Le choix des épisodes est la responsabilité de la personne qui inscrit.
- b) Il est possible de soumettre le même épisode ou un (1) épisode différent pour toutes les catégories d'inscription.
9. La personne responsable de l'inscription s'engage à faire parvenir à l'Académie aux dates limites d'inscription et pour chacune des productions ou des candidatures soumises : (i) un formulaire d'inscription dûment rempli; (ii) le matériel audiovisuel requis; (iii) la documentation requise en format PDF, soit :

**\* POUR TOUTES LES INSCRIPTIONS :**

- a) le générique PDF complet et conforme de tous les épisodes concernés par l'inscription, ou de la production télévisuelle ou numérique;
- b) le rapport de diffusion, soit une confirmation du diffuseur indiquant les éléments suivants :
- date de la diffusion originale de l'émission soumise ou de chacun des épisodes de la série soumise (télévision) ou date de mise en ligne de la première diffusion (médias numériques);
  - durée de l'épisode incluant l'heure du début et de la fin de l'émission ou des épisodes (télévision) ou durée moyenne de l'épisode (médias numériques);
  - nom du diffuseur (télévision) ou de la plateforme de diffusion (médias numériques) ainsi que le groupe diffuseur;
  - nombre d'épisodes;
  - âge du public cible (seulement pour les inscriptions dans les catégories jeunesse);
- c) une bande-annonce de la production soumise. Elle servira à la promotion des finalistes et sera diffusée uniquement sur le site Web et les réseaux sociaux de l'Académie.

\* **POUR LES INSCRIPTIONS EN TÉLÉVISION SEULEMENT :**

- a) un rapport musical de l'épisode soumis (seulement pour les productions inscrites dans les catégories Meilleure musique originale : fiction et Meilleure musique originale : documentaire);
- b) une feuille de route incluant les codes temporels (« *time codes* ») de ce qu'il faut juger de l'épisode soumis (seulement pour les productions inscrites dans la catégorie Meilleur habillage graphique : toutes catégories).

\* 10. L'Académie accordera une (1) semaine de grâce (5 jours ouvrables) pour toute modification à l'inscription après la deuxième date limite (23 février 2023). Pour toutes les productions voulant effectuer des changements durant cette période, des frais s'appliqueront :

- Membre 150 \$
- Non-membre 200 \$

Après ce temps, si la production désire s'inscrire l'année suivante, il lui faudra envoyer une demande de dérogation à l'Académie qui lui accordera ou non ce droit.

11. Toute modification à la liste des finalistes doit être soumise à l'Académie par écrit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'annonce officielle des finalistes. Une demande de modification soumise après ce délai entraînera des frais de 150 \$ par changement, sauf s'il s'agit d'une erreur de l'Académie.

a) L'Académie se réserve le droit de différer toute demande de modification à la liste officielle de finalistes si elle est soumise dans les 15 jours ouvrables précédant les remises de prix.

b) À la suite de l'annonce des finalistes, seul.e.s les candidat.e.s qui apparaissent au générique, avec le titre approprié, seront ajoutés à la liste des finalistes. Aucune dérogation ne sera acceptée.

12. L'Académie aura le droit de diffuser à la télévision canadienne d'expression française, de reproduire aux fins de diffusion et de communiquer au public via Internet des extraits de la production soumise (maximum deux [2] minutes par extrait) en vue de la production, de la promotion et de la diffusion des remises des prix Gémeaux. Elle aura aussi le droit de présenter la production soumise lors des visionnements en ligne pour ses membres et pour les jurés des divers Grands jurys constitués.

13. La personne qui inscrit une production ou une candidature s'engage à consentir à l'utilisation des données personnelles fournies pour chaque candidature inscrite. L'Académie se réserve le droit de demander aux maisons de production du matériel ou des informations supplémentaires en tout temps jusqu'aux remises des prix Gémeaux.

14. Toute question qui pourrait être posée quant à l'admissibilité des productions ou des candidatures sera soumise au comité des règlements. Ses membres révisent toutes les inscriptions et font, au besoin, des recommandations à la personne responsable de l'inscription. En cas de litige, les membres du conseil d'administration de l'Académie – section Québec, à l'exception de ceux qui siègent également au comité des règlements, trancheront. Les décisions du conseil sont finales et sans appel.



- 15.** Chaque personne qui inscrit une candidature au concours des prix Gémeaux s'engage à ce que chaque candidat.e inscrit.e respecte le code de conduite de l'Académie et s'engage à respecter la conformité à celui-ci comme condition d'admissibilité à tous les prix.
- À tout moment dans le processus de sélection, le conseil d'administration de l'Académie – section Québec se réserve le droit de retirer une candidature ou une mise en nomination qui ne respecte pas le code de conduite de l'Académie.
- 16.** La personne qui inscrit une production reconnaît aux Archives nationales du film, de la télévision et de l'enregistrement sonore le droit de se porter acquéreur (pour seule fin d'archives) d'un exemplaire de l'émission soumise.
- 17.** L'Académie remet un (1) seul trophée par catégorie. S'il y a des ex æquo dans une catégorie, un (1) trophée sera remis à chaque lauréat.e.
- 18.** Lorsqu'il y a plus d'un (1) lauréat.e pour la même production dans la même catégorie, chacun.e recevra un (1) certificat d'attestation. Il est possible d'acheter des trophées supplémentaires. Seuls les gagnant.e.s dont les noms se trouvent sur la liste officielle ont le droit d'acheter un (1) trophée Gémeaux. Un.e lauréat.e ne peut se procurer un même trophée Gémeaux plus d'une fois. L'Académie interdit la vente de trophées Gémeaux.



# Exigences techniques

## 1. CATÉGORIE D'ÉMISSIONS OU DE PRODUCTION ORIGINALE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES

La personne qui inscrit une production dans cette catégorie doit téléverser sur le formulaire en ligne, à l'endroit prévu à cet effet, une photo représentant bien la production. Cette photo doit être libre de droits et respecter les spécificités suivantes : 1200 x 630 px, 72 dpi, format JPG, maximum 5 Mo.

## CATÉGORIE D'INTERPRÉTATION ET D'ANIMATION

\* La personne qui inscrit dans cette catégorie doit téléverser sur le formulaire en ligne, à l'endroit prévu à cet effet, une photo (personnage et/ou casting)\* représentant bien la production. Cette photo doit respecter les spécificités suivantes : 1200 x 630 px, 72 dpi, format JPG, maximum 5 Mo. La photo soumise doit être libre de droits et autorisée par la personne candidate, car elle sera utilisée à des fins de promotion.

2. La personne qui inscrit doit fournir le nombre de fichiers vidéo requis relativement à l'inscription. Ces fichiers vidéo serviront aux visionnements des juré.e.s des Grands jurys et des membres de l'Académie. Aucun DVD ne sera accepté. La personne responsable de l'inscription doit téléverser ces fichiers vidéo sur la plateforme en ligne prévue à cet effet aux dates requises selon l'échéancier, sans quoi l'Académie se réserve le droit d'annuler l'inscription sans remboursement.

3. Toutes les productions inscrites doivent répondre aux exigences techniques suivantes :

a) Chaque fichier vidéo doit comporter le générique, l'ouverture et la fermeture de la production ;

b) Le fichier soumis ne doit pas dépasser 4 Go, et il doit être dans l'un des formats suivants : H264.mov, H264.mp4 ou x264.mp4 ;

c) Une fois la vidéo téléversée, la personne responsable de l'inscription doit la visionner pour s'assurer de la qualité et de l'exactitude du contenu. Au besoin, il sera alors possible de la supprimer et de recommencer ;

d) La personne qui inscrit est responsable de la qualité visuelle et sonore de chaque fichier vidéo soumis. Une production ne sera pas jugée si la mauvaise qualité technique du matériel soumis nuit au visionnement et empêche les juré.e.s d'exercer leur jugement ;

e) La qualité, le contenu et l'identification des fichiers vidéo soumis sont la responsabilité de la personne qui inscrit ;

f) Les fichiers vidéo doivent être exempts de publicité et de noir. Chaque épisode doit être présenté en continu afin de faciliter le visionnement des juré.e.s aux étapes de sélection ;

\* g) Pour les productions de plus de 3 heures, veuillez fournir un maximum de 3 heures de contenu vidéo.



4. L'Académie recommande fortement l'utilisation du logiciel Handbrake afin d'encoder les fichiers vidéo. L'utilisation de tout autre logiciel pourrait entraîner des problèmes de téléversement.

**Pour assurer la meilleure qualité vidéo possible, nous vous recommandons d'utiliser le format suivant :**

- Codec : H.264
- Fréquence d'images : identique à la source
- Format : 1080p désentrelacé
- Débit : 3200 kbps
- Ratio de pixels : carré (1:1)

**Pour assurer la meilleure qualité sonore possible, nous vous recommandons d'utiliser le format Codec suivant :**

- Codec : AAC-LC (faible complexité)
- Débit : 256 kbps
- Fréquence de l'extrait : 48 kHz

5. L'Académie ne saurait être tenue responsable des problèmes de téléversement. Le/la producteur.trice a la responsabilité de s'assurer que ses fichiers vidéo sont téléversés convenablement.
6. Un délai de trois (3) à quatre (4) jours ouvrables doit être accordé à l'Académie afin de traiter tout problème relatif à la plateforme de téléversement.
7. Les productions finalistes devront fournir sur demande des extraits, en vue des remises des prix Gémeaux. La personne qui inscrit recevra un avis par courriel accompagné des exigences techniques.
- a) La production doit débiter par une tonalité à 0 «VU», suivie de cinq (5) secondes de noir et de silence, puis de l'émission complète;
  - b) La qualité du fichier vidéo doit correspondre aux standards de diffusion;
  - c) Veuillez ne pas soumettre de bande maîtresse;
  - d) L'Académie ne saurait être tenue responsable de la perte ou des dommages qui pourraient être causés au matériel fourni.



# Catégories de prix

- \* Le nombre minimal d'inscriptions par catégorie est de cinq (5). Pour toute catégorie où il y a moins de cinq (5) productions ou candidatures inscrites, la catégorie est annulée et ouverte à nouveau l'année suivante. Dans ce cas, le comité proposera au producteur.trice de concourir dans une autre catégorie se rapprochant le plus de la catégorie initiale.
- \* Notez qu'il y a deux (2) exceptions :
  - Dans la catégorie Meilleure émission ou série d'animation, le seuil minimum est de trois (3) inscriptions.
  - Dans la catégorie Meilleure série dramatique quotidienne, le seuil minimum est de deux (2) inscriptions.

Pour toute catégorie où, pendant deux (2) années consécutives, il y a trois (3) inscriptions ou moins, le conseil d'administration de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision – section Québec se réserve le droit de suspendre la catégorie.

## TÉLÉVISION

### ÉMISSIONS

Une production ne peut être inscrite que dans une seule catégorie d'émissions. Le choix de la catégorie est la responsabilité de la personne qui inscrit une production.

> *Note : une émission spéciale est une émission dont la durée est différente de celle d'un épisode régulier de la série et/ou qui est diffusée dans une case horaire différente de celle d'un épisode régulier de la série.*

*Sont admissibles : producteur.trice, producteur.trice exécutif.ive, producteur.trice délégué.e, producteur.trice au développement, producteur.trice au contenu, producteur.trice associé.e.*

### FICTION

Pour les catégories d'émissions dramatiques, si deux (2) saisons d'une même série, distinctes lors de leur production, sont diffusées entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023, les deux (2) saisons pourront être inscrites, mais séparément.

Une production qui s'inscrit comme émission dramatique une année ne pourra pas s'inscrire en comédie l'année suivante, et vice versa.



### 1. Meilleure série dramatique

Série dramatique en continu dont le récit se déroule sur 2 à 13 épisodes qui raconte l'histoire d'un ou de plusieurs personnages récurrents et dont tous les épisodes ont été tournés durant une même année de production.

### 2. Meilleure série dramatique annuelle

Série dramatique en continu dont le récit se déroule sur 14 à 26 épisodes qui raconte l'histoire d'un ou de plusieurs personnages récurrents et dont tous les épisodes ont été tournés durant une même année de production.

### 3. Meilleure série dramatique quotidienne

Série dramatique en continu dont le récit se déroule sur 27 épisodes ou plus qui raconte l'histoire d'un ou de plusieurs personnages récurrents et dont tous les épisodes ont été tournés durant une même année de production.

### \* 4. Meilleure comédie ou comédie dramatique

Série adoptant le genre comique qui met en scène des personnages principaux récurrents ou qui utilise les caractéristiques de la comédie à des fins dramatiques.

## HUMOUR

Dans le cas d'une captation, seules les inscriptions des personnes ayant travaillé directement à la production télévisuelle de l'émission sont admissibles.

### \*\* 5. Meilleure émission spéciale ou série : humour

Production unique, diffusée en un (1) ou deux (2) épisode(s), ou série qui est principalement axée sur l'humour (incluant les émissions spéciales des catégories comédie, sketches, monologues, parodies, etc.).

#### *Fusion des catégories :*

- Meilleure spéciale humoristique

- Meilleure série humoristique

## VARIÉTÉS

Dans le cas d'une captation, seules les inscriptions des personnes ayant travaillé directement à la production télévisuelle de l'émission sont admissibles.

### \*\* 6. Meilleure émission spéciale ou série : variétés ou arts de la scène

Production unique, diffusée en un (1) ou deux (2) épisode(s), ou série qui présente principalement des numéros de variétés ou des performances artistiques (danse, opéra, musique, etc.).

#### *Fusion des catégories :*

- Meilleure spéciale de variétés ou des arts de la scène

- Meilleure série de variétés ou des arts de la scène



### 7. Meilleure émission ou série : entrevues ou talk-show

Émission ou série qui est composée principalement d'une ou de plusieurs entrevue(s) menée(s) par un.e (1) ou des animateur.trice(s) attitré.e(s).

### 8. Meilleur jeu

Émission ou série qui met à l'épreuve les connaissances et les capacités des participant.e.s.

*Sont admissibles également : les concepteur.trice.s du jeu.*

### 9. Meilleure télé-réalité

Émission ou série, diffusée en direct ou en différé, qui présente des extraits ou l'intégralité des activités de personnes connues ou non, filmées sur le vif dans des situations diverses, fortuites ou scénarisées, et qui peuvent se prêter à un processus d'élimination faisant appel ou non à la participation du public. Ce genre d'émission ne doit pas être confondu avec les documentaires tels que définis pour leur catégorie.

## MAGAZINE

### \*\* 10. Meilleur magazine culturel ou d'intérêt social

Série qui présente la vie culturelle sous ses différents aspects ou série dont les sujets portent sur des préoccupations sociales ou des faits de société.

*Fusion des catégories :*

*- Meilleur magazine culturel*

*- Meilleur magazine d'intérêt social*

### \*\* 11. Meilleur magazine de services ou de style de vie

Série qui renseigne et informe sur plusieurs sujets de la vie quotidienne ou série qui présente des façons de faire autour d'un seul et même thème dont le but premier est l'obtention d'un résultat.

*Fusion des catégories :*

*- Meilleur magazine de services*

*- Meilleur magazine style de vie*

## AFFAIRES PUBLIQUES

### 12. Meilleure émission spéciale ou série : affaires publiques

Émission ou série où l'on présente des entrevues, des débats et des reportages sur des enjeux d'intérêt public.



**DOCUMENTAIRE****\*\* 13. Meilleure émission ou série documentaire : société**

Émission unique ou série non fictive conçue dans le but principal d'informer ayant comme sujet un ou des enjeux ou phénomènes de société, excluant les émissions ou séries consacrées exclusivement à l'un des thèmes suivants : histoire, politique, économie, biographie, portrait, arts, culture, santé, nature, sciences, environnement et documentaire d'observation.

*Fusion des catégories :*

- Meilleure émission documentaire : société

- Meilleure série documentaire : société

**14. Meilleure émission ou série documentaire : histoire, politique et économie**

Émission unique ou série non fictive conçue dans le but principal d'informer ayant comme sujet l'histoire, la politique et/ou l'économie.

**\*\* 15. Meilleure émission ou série documentaire : biographie ou portrait, arts et culture**

Émission unique ou série non fictive conçue dans le but principal d'informer ayant comme sujet la vie et l'œuvre d'une personne connue ou non et qui peut comporter des scènes d'archives et/ou des reconstitutions dramatiques, ou émission unique ou série non fictive conçue dans le but principal d'informer ayant comme sujet la culture et/ou les arts (peinture, sculpture, cinéma, danse, théâtre, littérature ou autres) et qui peut comporter des performances artistiques.

*Fusion des catégories :*

- Meilleure émission ou série documentaire : biographie ou portrait

- Meilleure émission ou série documentaire : arts et culture

**16. Meilleure émission ou série documentaire : santé, nature, sciences et environnement**

Émission unique ou série non fictive conçue dans le but principal d'informer ayant comme sujet le milieu de la santé, la nature, les sciences ou l'environnement (faune, écologie, médecine, technologie ou autres).

**17. Meilleure émission ou série documentaire d'observation**

Émission unique ou série non fictive, incluant le docu-feuilleton, conçue dans le but principal d'informer. L'émission ou la série ne doit pas reposer sur des mises en situation artificielles et l'univers doit rester le même de sorte qu'il fait partie intégrante de l'intrigue. Dans le cas d'une série, les protagonistes reviennent dans plusieurs épisodes.

**JEUNESSE****18. Meilleure émission ou série jeunesse : fiction – 12 ans et moins**

Émission ou série de fiction conçue spécifiquement pour un public de 12 ans et moins.

**19. Meilleure émission ou série jeunesse : fiction – 13 à 17 ans**

Émission ou série de fiction conçue spécifiquement pour un public de 13 à 17 ans.

**\*\* 20 Meilleure émission ou série jeunesse : divertissement ou magazine**

Émission ou série de divertissement (variétés, jeux, talk-show, télé-réalité, etc.) ou de magazine conçue spécifiquement pour un public de 17 ans et moins.

**Fusion des catégories :**

- Meilleure émission ou série jeunesse : divertissement

- Meilleure émission ou série jeunesse : magazine

**SPORTS****\*\* 21. Meilleure émission ou série : sports ou loisirs**

> Note : incluant émission ou série en captation

Émission ou série en captation d'un événement ou d'une compétition de sport ou émission ou série qui porte sur les sports ou les activités de loisirs s'y rapportant (entrevues ou talk-show, magazine, documentaire).

**Fusion des catégories :**

- Meilleure émission ou série de sports en captation

- Meilleure émission ou série de sports ou de loisirs

**ANIMATION****22. Meilleure émission ou série d'animation**

Émission ou série dont les images sont réalisées selon les techniques de l'animation.

## MÉTIERS

Dans les catégories de métiers, un maximum de deux (2) inscriptions peut être soumis dans une même catégorie pour une même série. Le/la même candidat.e (ou la même équipe de candidat.e.s) ne peut être soumis.e pour les deux (2) inscriptions.

Pour les catégories de métiers, seules les personnes qui ont la responsabilité ultime de prendre des décisions créatives sont admissibles. Aucun.e assistant.e n'est admissible.

**RÉALISATION**

En plus du/de la réalisateur.trice, le/la metteur.euse en scène ayant fait la direction des comédien.ne.s ou des participant.e.s pour l'émission et dont le nom apparaît au générique est admissible.

**23. Meilleure réalisation : série dramatique****\*\* 24. Meilleure réalisation : série dramatique annuelle ou quotidienne***Fusion des catégories :**- Meilleure réalisation : série dramatique annuelle**- Meilleure réalisation : série dramatique quotidienne***25. Meilleure réalisation : comédie ou comédie dramatique****26. Meilleure réalisation émission spéciale ou série : humour****27. Meilleure réalisation émission spéciale ou série : variétés ou arts de la scène****28. Meilleure réalisation : entrevues ou talk-show****29. Meilleure réalisation : jeu****30. Meilleure réalisation : télé-réalité****\*\* 31. Meilleure réalisation : magazine culturel, d'intérêt social, de services ou de style de vie***> Note : incluant captation et vidéo légère.*

Réalisation d'un magazine dont la production s'effectue principalement soit en captation dans un lieu récurrent ou en vidéo légère.

*Fusion des catégories :**- Meilleure réalisation : magazine en captation**- Meilleure réalisation : magazine en vidéo légère***32. Meilleure réalisation émission spéciale ou série : affaires publiques****\*\* 33. Meilleure réalisation émission ou série documentaire : société, histoire, politique et économie***Fusion des catégories :**- Meilleure réalisation documentaire : société, histoire, politique et économie – émission**- Meilleure réalisation documentaire : société, histoire, politique et économie – série***\*\* 34. Meilleure réalisation émission ou série documentaire : arts et culture, biographie ou portrait, santé, nature, science et environnement***Fusion des catégories :**- Meilleure réalisation documentaire : biographie ou portrait, arts et culture, santé, nature, sciences et environnement – émission**- Meilleure réalisation documentaire : biographie ou portrait, arts et culture, santé, nature, sciences et environnement – série***35. Meilleure réalisation émission ou série : documentaire d'observation****36. Meilleure réalisation jeunesse : fiction****37. Meilleure réalisation jeunesse : divertissement ou magazine**

**TEXTE**

- \* Seuls les textes écrits originaux ou adaptés pour la télévision sont admissibles. Pour les textes adaptés, il faudra fournir une lettre justificative qui explique de quelle manière le texte a été adapté.

*Sont admissibles : les auteur.trice.s, les scénaristes et les auteur.trice.s-coordonnateur.trice.s.*

**38. Meilleur texte : série dramatique****\*\* 39. Meilleur texte : série dramatique annuelle ou quotidienne**

*Fusion des catégories :*

*- Meilleur texte : série dramatique annuelle*

*- Meilleur texte : série dramatique quotidienne*

**40. Meilleur texte : comédie ou comédie dramatique****41. Meilleur texte émission spéciale ou série : humour****42. Meilleur texte : jeunesse****SCÉNARIO****\*\* 43. Meilleur scénario émission ou série : documentaire**

*Fusion des catégories :*

*- Meilleur scénario : documentaire – émission*

*- Meilleur scénario : documentaire – série*

**RECHERCHE**

- \* Toute personne ayant travaillé à titre de recherchiste (contenu et/ou visuels) et dont le nom apparaît au générique est admissible.

**\*\* 44. Meilleure recherche : talk-show, magazine, affaires publiques, jeunesse (divertissement ou magazine)**

*Fusion des catégories :*

*- Meilleure recherche : talk-show, magazine*

*- Meilleure recherche : affaires publiques*

*- Meilleure recherche : jeunesse*

**\*\* 45. Meilleure recherche émission ou série : documentaire**

*Fusion des catégories :*

*- Meilleure recherche : documentaire – émission*

*- Meilleure recherche : documentaire – série*

**DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE**

Pour les catégories de direction photographique, les fichiers vidéo doivent commencer par 30 secondes de barres de couleur.

**46. Meilleure direction photographique : fiction****\*\* 47. Meilleure direction photographique émission ou série : affaires publiques ou documentaire***Fusion des catégories :*

- Meilleure direction photographique : affaires publiques, documentaire – émission

- Meilleure direction photographique : affaires publiques, documentaire – série

**DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE OU ÉCLAIRAGE**

Dans le cas d'une captation, seules les inscriptions des personnes ayant travaillé directement à la production télévisuelle de l'émission sont admissibles.

**48. Meilleure direction photographique ou éclairage : humour, magazine, variétés toutes catégories****MONTAGE****49. Meilleur montage : fiction****\*\* 50. Meilleur montage : humour, magazine, variétés toutes catégories***Fusion des catégories :*

- Meilleur montage : humour, variétés toutes catégories

- Meilleur montage : magazine

**\*\* 51. Meilleur montage émission ou série : affaires publiques ou documentaire***Fusion des catégories :*

- Meilleur montage : affaires publiques, documentaire – émission

- Meilleur montage : affaires publiques, documentaire – série

**SON**

Dans le cas d'une captation, seules les inscriptions des personnes ayant travaillé directement à la production télévisuelle de l'émission sont admissibles.

**52. Meilleur son : fiction****\*\* 53. Meilleur son : magazine, affaires publiques, humour, documentaires, variétés toutes catégories***Fusion des catégories :*

- Meilleur son : humour, variétés toutes catégories

- Meilleur son : magazine, affaires publiques, documentaire toutes catégories

**DIRECTION ARTISTIQUE**

**54. Meilleurs décors : fiction**

**55. Meilleurs décors : magazines, affaires publiques, sports, variétés toutes catégories**

**\*\* 56. Meilleure création de costumes : fiction, humour, variétés toutes catégories**

*Fusion des catégories :*

- Meilleure création de costumes : fiction

- Meilleure création de costumes : humour, variétés toutes catégories

**\*\* 57. Meilleurs maquillages et coiffures : fiction, humour, variétés toutes catégories**

*Fusion des catégories :*

- Meilleurs maquillages/coiffures : fiction

- Meilleurs maquillages/coiffures : humour, variétés toutes catégories

**DISTRIBUTION ARTISTIQUE**

**58. Meilleure distribution artistique : fiction**

**MUSIQUE ORIGINALE**

**\*\* 59. Meilleure musique originale : fiction ou documentaire**

*Fusion des catégories :*

- Meilleure musique originale : fiction

- Meilleure musique originale : documentaire

**60. Meilleur thème musical : toutes catégories**

**HABILLAGE GRAPHIQUE**

**61. Meilleur habillage graphique : toutes catégories**



## INTERPRÉTATION

**\* Toutes les catégories d'interprétation sont maintenant non générées.**

Seules les candidatures individuelles sont acceptées (sauf en humour, catégorie 68).

Les premiers rôles font référence aux comédien.ne.s qui portent la série dans laquelle ils.elles jouent pour la saison soumise et dont le récit et les intrigues tournent autour de leurs personnages. Les autres comédien.ne.s sont considéré.e.s comme ayant des rôles de soutien.

Pour les catégories d'interprétation, le.la juré.e doit évaluer uniquement la performance de l'interprète à partir de l'épisode soumis. Il.elle ne doit pas tenir compte du nombre de scènes dans lesquelles il.elle apparaît, des autres épisodes de la série, ni de sa carrière.

### PREMIER RÔLE

**\*\* 62. Meilleur premier rôle : série dramatique**

*Fusion des catégories :*

- Meilleur premier rôle masculin : série dramatique

- Meilleur premier rôle féminin : série dramatique

**\*\* 63. Meilleur premier rôle : série dramatique annuelle ou quotidienne**

*Fusion des catégories :*

- Meilleur premier rôle masculin : série dramatique annuelle

- Meilleur premier rôle féminin : série dramatique annuelle

- Meilleur premier rôle masculin : série dramatique quotidienne

- Meilleur premier rôle féminin : série dramatique quotidienne

**\*\* 64. Meilleur premier rôle : comédie ou comédie dramatique**

*Fusion des catégories :*

- Meilleur premier rôle masculin : comédie

- Meilleur premier rôle féminin : comédie

### RÔLE DE SOUTIEN

**\*\* 65. Meilleur rôle de soutien : série dramatique**

*Fusion des catégories :*

- Meilleur rôle de soutien masculin : série dramatique

- Meilleur rôle de soutien féminin : série dramatique

**\*\* 66. Meilleur rôle de soutien : série dramatique annuelle ou quotidienne***Fusion des catégories :*

- Meilleur rôle de soutien masculin : série dramatique annuelle
- Meilleur rôle de soutien féminin : série dramatique annuelle
- Meilleur rôle de soutien masculin : série dramatique quotidienne
- Meilleur rôle de soutien féminin : série dramatique quotidienne

**\*\* 67. Meilleur rôle de soutien : comédie ou comédie dramatique***Fusion des catégories :*

- Meilleur rôle de soutien masculin : comédie
- Meilleur rôle de soutien féminin : comédie

**INTERPRÉTATION****68. Meilleure interprétation : humour****JEUNESSE****\*\* 69. Meilleur premier rôle : jeunesse***Fusion des catégories :*

- Meilleur premier rôle masculin : jeunesse
- Meilleur premier rôle féminin : jeunesse

**\*\* 70. Meilleur rôle de soutien : jeunesse***Fusion des catégories :*

- Meilleur rôle de soutien masculin : jeunesse
- Meilleur rôle de soutien féminin : jeunesse

**ANIMATION****71. Meilleure animation : humour****72. Meilleure animation émission spéciale ou série : variétés ou arts de la scène****\*\* 73. Meilleure animation : jeu ou télé-réalité***Fusion des catégories :*

- Meilleure animation : jeu
- Meilleure animation : télé-réalité

**74. Meilleure animation émission ou série : entrevues ou talk-show**



**\*\* 75. Meilleure animation : magazine culturel ou d'intérêt social***Fusion des catégories :**- Meilleure animation : magazine culturel**- Meilleure animation : magazine d'intérêt social***\*\* 76. Meilleure animation : magazine de services ou de style de vie***Fusion des catégories :**- Meilleure animation : magazine de services**- Meilleure animation : magazine style de vie***\*\* 77. Meilleure animation ou équipe d'animation : affaires publiques, sport ou loisirs***Fusion des catégories :**- Meilleure animation : affaires publiques**- Meilleure animation : sports ou loisirs***78. Meilleure animation : jeunesse****\* PROCÉDURE D'AJOUT DE CATÉGORIE**

Vous trouverez **ici** la procédure de demande d'ajout d'une catégorie. Veuillez noter qu'aucun ajout de catégorie ne sera possible pour l'édition 2023, en raison de la révision des catégories.

**\* RÈGLEMENT SUR LA SOUVERAINETÉ NARRATIVE**

Veuillez noter qu'un règlement sur la souveraineté narrative autochtone sera en vigueur à compter de 2024.



## MÉDIAS NUMÉRIQUES

### ÉMISSIONS OU SÉRIES ORIGINALES

Production dont la première diffusion est destinée à un média autre que la télévision.

Une émission ou série originale produite pour les médias numériques ne peut être inscrite que dans une seule catégorie d'émissions.

Les émissions ou séries produites pour les médias numériques dérivées d'une émission télévisuelle déjà existante ne sont pas admissibles dans les catégories 79 et 80. Seules les émissions ou séries au contenu original sont acceptées.

Pour les catégories 79 et 82, le prix est remis au, à la ou aux producteur.trice(s) de l'émission ou de la série originale produite pour les médias numériques.

Pour les catégories 80 et 81, le prix est remis au, à la ou aux producteur.trice(s) ainsi qu'au, à la ou aux réalisateur.trice(s) et auteur.trice(s) de l'émission originale ou des épisodes soumis pour représenter la série originale produite pour les médias numériques.

Pour la catégorie 83, le prix est remis au, à la ou aux producteur.trice(s) et au, à la ou aux journaliste(s) du reportage soumis.

#### \*\* 79. Meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques : dramatique ou comédie

*Fusion des catégories :*

- Meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques : dramatique

- Meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques : comédie

#### \*\* 80. Meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques : variétés, magazine, affaires publiques, sport

*Fusion des catégories :*

- Meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques : variétés

- Meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques : magazine

- Meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques : affaires publiques, sport

#### 81. Meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques : documentaire

#### \*\* 82. Meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques jeunesse : fiction, divertissement ou magazine

*Fusion des catégories :*

- Meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques jeunesse : fiction

- Meilleure émission ou série originale produite pour les médias numériques jeunesse : divertissement/magazine



### 83. Meilleur reportage original produit pour les médias numériques

Définition : forme de récit journalistique qui privilégie le témoignage direct et qui se définit par le choix d'un point de vue qui servira de fil conducteur.

## MÉTIERS

Les réalisateur.trice.s et auteur.trice.s d'une émission ou d'une série produite pour les médias numériques dérivée d'une émission télévisuelle déjà existante sont admissibles dans les catégories de réalisation et de texte au même titre que les candidat.e.s des émissions ou séries au contenu original.

Dans les catégories de métiers numériques, un maximum de deux (2) inscriptions peut être soumis dans une même catégorie pour une même série. Le.la même candidat.e (ou la même équipe de candidat.e.s) ne peut être soumis.e pour les deux (2) inscriptions.

### \*\* 84. Meilleure réalisation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : dramatique, comédie, jeunesse, magazine, documentaire

*Fusion des catégories :*

- Meilleure réalisation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : dramatique
- Meilleure réalisation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : comédie
- Meilleure réalisation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : jeunesse

### \*\* 85. Meilleur texte pour une émission ou série produite pour les médias numériques : dramatique, comédie, jeunesse

*Fusion des catégories :*

- Meilleur texte pour une émission ou série produite pour les médias numériques : dramatique
- Meilleur texte pour une émission ou série produite pour les médias numériques : comédie
- Meilleur texte pour une émission ou série produite pour les médias numériques : jeunesse

## INTERPRÉTATION

Seules les candidatures individuelles sont acceptées dans les catégories 86 et 87.

Les interprètes d'une émission ou d'une série produite pour les médias numériques dérivée d'une émission télévisuelle déjà existante sont admissibles dans les catégories d'interprétation au même titre que les candidat.e.s des émissions ou séries au contenu original.

### \*\* 86. Meilleur premier rôle dans une émission ou série produite pour les médias numériques : dramatique, comédie, jeunesse

*Fusion des catégories :*

- Meilleur premier rôle pour une émission ou série produite pour les médias numériques : dramatique
- Meilleur premier rôle pour une émission ou série produite pour les médias numériques : comédie
- Meilleur premier rôle pour une émission ou série produite pour les médias numériques : jeunesse



**\*\* 87. Meilleur rôle de soutien dans une émission ou série produite pour les médias numériques : dramatique, comédie, jeunesse**

*Fusion des catégories :*

- Meilleur rôle de soutien pour une émission ou série produite pour les médias numériques : dramatique
- Meilleur rôle de soutien pour une émission ou série produite pour les médias numériques : comédie
- Meilleur rôle de soutien pour une émission ou série produite pour les médias numériques : jeunesse

## ANIMATION

---

Les animateur.trice.s d'une émission ou d'une série produite pour les médias numériques dérivée d'une émission télévisuelle déjà existante sont admissibles dans les catégories d'animation au même titre que les candidat.e.s des émissions ou séries au contenu original.

**\*\* 88. Meilleure animation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : toutes catégories**

*Fusion des catégories :*

- Meilleure animation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : variétés, magazine
- Meilleure animation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : affaires publiques, sport
- Meilleure animation pour une émission ou série produite pour les médias numériques : jeunesse



# Sélection des finalistes et des lauréat.e.s

Dès qu'une production est soumise et qu'elle répond aux critères d'admissibilité, son inscription devient officielle. Une firme de vérification reconnue supervise les étapes de sélection et compile les votes. Toute question ou tout litige relatif à la sélection sont soumis au conseil d'administration de l'Académie – section Québec. Les décisions du conseil d'administration sont finales et sans appel.

## SÉLECTION DES FINALISTES

### VOTE DES GRANDS JURYS

#### SÉLECTION DES FINALISTES DES CATÉGORIES SUIVANTES : ÉMISSIONS, RÉALISATION, TEXTE, INTERPRÉTATION, ANIMATION ET MÉDIAS NUMÉRIQUES

1. Dans les catégories d'émissions, de réalisation, de texte, d'interprétation, d'animation et de médias numériques, les finalistes sont déterminés par des juré.e.s qui sont réparti.e.s en Grands jurys.
- \* 2. Toute l'évaluation est basée sur l'épisode soumis lors de l'inscription.
- \* 3. Le nombre de finalistes dans une catégorie est de 5 sauf dans les cas suivants :
  - a) Si une catégorie a plus de 60 inscriptions, le nombre de finalistes sera augmenté à 8.
  - b) Pour toutes les catégories d'interprétation (télévision et médias numériques), le nombre de finalistes sera augmenté à 8.
4. Les Grands jurys sont supervisés par le comité du processus de sélection.
5. L'Académie est responsable de former les Grands jurys, avec la collaboration du comité du processus de sélection.
6. Pour composer les Grands jurys, l'Académie communique entre autres avec les différents diffuseurs, les associations et les différentes compagnies de production.
7. Aucun.e directeur.trice de programmes ou membre d'un comité de direction d'un diffuseur ne peut siéger à un Grand jury.
8. L'Académie et le comité du processus de sélection nomment un.e président.e par Grand jury à l'aide des listes établies.
9. Le comité du processus de sélection supervise la formation des Grands jurys et s'assure que la composition soit équitable.



- \* 10. Chaque Grand jury est composé de cinq (5) à huit (8) juré.e.s incluant le.la président.e du Grand jury. L'Académie et le comité du processus de sélection s'assurent que les Grands jurys sont complets, mais, en cas de difficulté, un minimum de trois (3) personnes est acceptable.
- \* 11. Les catégories contenant plus de 30 heures de visionnement seront séparées en deux jurys de 3-4 juré.e.s. Chacun.e d'eux.elles sélectionne, durant une période de trois semaines, le nombre requis de productions ou de candidat.e.s dans une catégorie parmi les productions attribuées. Par la suite, durant une semaine, les 6-8 juré.e.s choisiront entre 5 et 8 finalistes (selon la catégorie) parmi les choix établis préalablement.
- 12. Les juré.e.s des Grands jurys agissent à titre bénévole.
- 13. Pour les catégories télévisuelles et numériques d'émissions, de réalisation et de texte, chaque Grand jury est composé idéalement d'un.e producteur.trice, d'un.e réalisateur.trice, d'un.e auteur.trice, scénariste ou concepteur.trice et de trois (3) autres professionnel.le.s ayant les compétences pour juger ces catégories.
- 14. Pour les catégories télévisuelles et numériques d'interprétation et d'animation, chaque Grand jury est composé idéalement d'interprètes, d'animateur.trice.s, d'agent.e.s d'artistes, de directeur.trice.s de distribution, de producteur.trice.s et de réalisateur.trice.s.
- 15. L'Académie et le comité du processus de sélection sont responsables de gérer les désistements qui pourraient survenir dans chacun des Grands jurys, et de s'assurer du bon déroulement des Grands jurys et du respect des échéanciers.
- 16. Chaque juré.e qui siège à un Grand jury reconnaît et accepte les règlements et les échéanciers établis par l'Académie.
- 17. Le.la président.e de chaque Grand jury est habilité.e à exclure un.e juré.e s'il.elle ne se conforme pas au code d'éthique et de confidentialité établi par l'Académie.
- 18. Tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts est évité dans la formation des Grands jurys, ce qui veut dire que le.la juré.e ne doit pas avoir travaillé sur une des productions à juger, peu importe l'année ou la saison, ne doit pas être un.e employé.e permanent d'une maison de production en lien avec une des productions à juger (excluant les pigistes et les contractuel.le.s) et ne doit pas être en relation directe avec le.la candidat.e à juger. Un.e juré.e doit déclarer les productions auxquelles il.elle a participé et qui ont été diffusées entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023, et toute situation représentant une source de conflit d'intérêts.
- 19. Chaque juré.e qui siège à un Grand jury reconnaît agir de façon indépendante et ne pas être soumis.e à quelque pression que ce soit afin de juger en toute impartialité les productions ou les candidat.e.s inscrit.e.s.
- 20. Chaque juré.e qui siège à un Grand jury s'engage à respecter la confidentialité du déroulement du jury auquel il.elle siège.
- 21. Chaque juré.e qui siège à un Grand jury accepte que, par souci de transparence, son nom et les catégories qu'il.elle a jugées soient rendus publics.
- 22. Les membres d'un Grand jury ne peuvent déplacer une production ou une candidature d'une catégorie à une autre.
- 23. L'envoi des codes d'accès aux juré.e.s pour le bulletin de vote numérique est effectué par une firme de vérification.



24. Chaque juré.e accède aux fichiers vidéo et visionne en entier les productions inscrites dans la ou les catégorie(s) qu'il.elle doit juger.
25. Les juré.e.s évaluent une émission ou une candidature à partir de critères d'évaluation figurant sur une grille de pointage.
26. Chaque président.e de Grand jury doit contacter et réunir les membres de son Grand jury pour discuter des productions ou candidatures qu'ils.elles ont à juger. Toutefois, la sélection des meilleures productions ou candidatures doit se faire de façon individuelle.
- \* 27. Chaque juré.e remplit, de façon individuelle, son bulletin de vote numérique en accordant un rang (entre 1 et 8 selon la catégorie), par ordre de préférence, à chaque émission ou candidature qu'il.elle a retenue. Si un.e juré.e attribue moins que le nombre de rang requis (minimum 1 et maximum 8) dans une catégorie, son vote n'est pas comptabilisé, à moins d'exception accordée par l'Académie.
- \* 28. Si une catégorie compte moins de 5 inscriptions (voir exceptions), les juré.e.s peuvent sélectionner un minimum de 2 ou 3 finalistes, s'il y a consensus de tou.te.s les membres du Grand jury.
- \* 29. Les bulletins de vote numériques des juré.e.s sont envoyés à la firme de vérification qui compile les rangs accordés par chaque membre d'un Grand jury.
- \* 30. L'émission ou candidature qui se voit accorder le premier rang par un.e juré.e obtient le nombre de points maximum octroyé dans sa catégorie, celle qui se voit accorder le second rang obtient le deuxième nombre de points maximum, et ainsi de suite. Les productions ou candidatures qui ne sont pas retenues par un.e membre d'un Grand jury n'obtiennent aucun point.
31. La firme de vérification compile les résultats accordés à chaque émission ou candidature dans chaque catégorie. Les productions ou candidatures qui obtiennent les meilleurs résultats seront mises en nomination.
32. En cas d'égalité sur le plan du pointage, l'émission ou candidature qui aura obtenu le plus de premiers rangs (ou de seconds rangs, et ainsi de suite) des membres d'un Grand jury sera privilégiée.
- \* 33. L'émission ou la candidature qui a le meilleur score dans sa catégorie se verra accorder le premier rang, et ainsi de suite jusqu'au dernier rang. Cette compilation servira lors de la pondération entre le vote des juré.e.s et le vote final des membres.
34. Les finalistes sont annoncé.e.s officiellement lors d'une conférence de presse.
- \* 35. Les finalistes recevront une version numérique de leur certificat de finaliste. Une version papier sera disponible sur demande seulement et remise lors du cocktail des finalistes.
36. La composition des Grands jurys sera rendue publique lors des remises de prix et publiée dans le programme-souvenir électronique et sur le site Web de l'Académie.



## VOTE SPÉCIALISÉ DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE PAR BRANCHE DE MÉTIER

### SÉLECTION DES FINALISTES POUR LES CATÉGORIES DE MÉTIERS (EXCEPTÉ EN RÉALISATION ET EN TEXTE)

1. Les finalistes dans les catégories de métiers (recherche, direction photographique, montage, son, décors, création de costumes, maquillages et coiffures, musique, distribution artistique et habillage graphique) seront déterminé.e.s par un vote des membres de l'Académie par branche de métiers.
2. Toute l'évaluation est basée sur l'épisode soumis lors de l'inscription.
3. Seul.e.s les membres votant.e.s de l'Académie en règle au 1<sup>er</sup> mars 2023 pourront voter dans toutes les catégories pour lesquelles ils.elles ont les crédits nécessaires.
4. L'Académie et le comité du processus de sélection supervisent la participation des membres votant.e.s ayant les crédits nécessaires.
5. L'envoi des codes d'accès aux membres votant.e.s pour le bulletin de vote numérique est effectué par une firme de vérification.
6. Un minimum de cinq (5) votes par catégorie est requis. Si ce minimum n'est pas atteint, la firme de vérification avisera l'Académie 10 jours avant la fin de la période de vote. L'Académie pourra alors ouvrir le vote aux membres votant.e.s accrédité.e.s en production et en réalisation.
7. Chaque membre votant.e qui se prévaut de son droit de vote reconnaît et accepte les règlements établis par l'Académie.
8. Chaque membre votant.e qui se prévaut de son droit de vote s'engage à respecter le code d'éthique et de confidentialité établi par l'Académie.
9. Chaque membre votant.e qui se prévaut de son droit de vote reconnaît agir de façon indépendante et ne pas être soumis.e à quelque pression que ce soit afin de juger en toute impartialité les candidat.e.s inscrit.e.s dans sa ou ses catégorie(s).
10. Chaque membre votant.e qui se prévaut de son droit de vote s'engage à respecter la confidentialité du processus de sélection.
11. Les membres votant.e.s ne peuvent déplacer une candidature d'une catégorie à une autre.
12. Les membres votant.e.s accèdent aux fichiers vidéo et visionnent en entier les productions inscrites dans la ou les catégorie(s) pour lesquelles ils.elles sont admissibles au vote. L'Académie tient à souligner à ses membres que voter pour une émission qu'ils.elles n'ont pas vue constitue un grave manque d'éthique envers leurs pair.e.s. Dans ce cas, l'abstention est un signe de probité.
13. Les membres votant.e.s évaluent une candidature à partir de critères d'évaluation figurant sur une grille de pointage.





- \* 14. Après la période de visionnement, chaque membre votant.e qui se prévaut de son droit de vote devra, de façon individuelle, sélectionner les meilleures candidatures parmi les productions qu'il.elle a jugées. Le nombre de finalistes peut varier d'une catégorie à l'autre (entre 5 et 8 selon la catégorie).
- \* 15. Chaque membre votant.e qui se prévaut de son droit de vote doit remplir, de façon individuelle, son bulletin de vote en accordant un rang (entre 1 et 8 selon la catégorie), par ordre de préférence, à chaque candidature qu'il a retenue. Si un membre attribue moins que le nombre de rang minimum requis dans une catégorie, son vote n'est pas comptabilisé, à moins d'exception accordée par l'Académie.
- 16. Une fois le vote terminé, les bulletins numériques sont remis à la firme de vérification qui compile les rangs accordés par chaque membre.
- \* 17. La candidature qui se voit accorder le premier rang obtient le nombre de points maximum octroyé dans sa catégorie, celle qui se voit accorder le second rang obtient le deuxième nombre de points maximum, et ainsi de suite. Les candidatures qui ne sont pas retenues n'obtiennent aucun point.
- \* 18. La firme de vérification compile les résultats et fait la moyenne des notes accordées à chaque candidature dans chaque catégorie. Les candidatures qui auront obtenu les meilleures moyennes seront mises en nomination.
- 19. En cas d'égalité sur le plan du pointage, la candidature qui aura obtenu le plus de premiers rangs (ou de seconds rangs, et ainsi de suite) des membres sera privilégiée.
- 20. La candidature qui a la meilleure moyenne dans sa catégorie se verra accorder le premier rang, et ainsi de suite jusqu'au dernier rang. Cette compilation servira lors de la pondération entre le vote pour la sélection des finalistes et le vote pour la sélection des lauréat.e.s.
- 21. Les finalistes sont annoncé.e.s officiellement lors d'une conférence de presse.
- \* 22. Les finalistes recevront une version numérique de leur certificat de finaliste. Une version papier sera disponible sur demande seulement et remise lors du cocktail des finalistes.

## SÉLECTION DES LAURÉAT.E.S

### VOTE DE TOU.TE.S LES MEMBRES VOTANT.E.S (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

- \* 1. Seul.e.s les membres votant.e.s de l'Académie en règle avant l'annonce officielle des finalistes, soit au 1<sup>er</sup> juin 2023, et accrédité.e.s en Télévision et en Médias numériques, ont le droit de vote pour l'année en cours.
- 2. Toute l'évaluation est basée sur l'épisode soumis lors de l'inscription.
- 3. Tou.te.s les membres votant.e.s des sections Télévision et Médias numériques ont le droit de vote dans toutes les catégories des prix Gémeaux. L'Académie tient à souligner à ses membres que voter pour une émission qu'ils.elles n'ont pas vue ou voter dans une catégorie qu'ils.elles estiment en conscience ne pas être aptes à juger constitue un grave manque d'éthique envers leurs pair.e.s. Dans ces cas, l'abstention est un signe de probité.



4. L'envoi des codes d'accès aux membres votant.e.s pour le bulletin de vote numérique est effectué par la firme de vérification.
5. Les membres votant.e.s de l'Académie ont la possibilité de visionner les productions finalistes afin de voter en toute connaissance de cause. Les fichiers vidéo des productions en nomination seront disponibles en ligne, directement sur le site du vote.
6. Les membres accordent un rang, par ordre de préférence, à chacune des productions ou des candidatures en nomination dans chaque catégorie. Une fois leur bulletin de vote rempli, ils.elles le soumettent à la firme de vérification.
7. La firme de vérification compile les rangs accordés par chaque membre dans chaque catégorie de prix.
- \* 8. Au moment de la compilation du vote final, pour les catégories émissions, le vote des Grands jurys compte pour 50 %, le vote général des membres votant.e.s de l'Académie pour 30 %, et les cotes d'écoute\* pour 20 %.  
\* La cote d'écoute utilisée est celle qui correspond aux informations soumises lors de l'inscription (numéro d'épisode, date de diffusion, plateforme de diffusion/diffuseur). À l'intérieur de la période d'éligibilité, les productions ayant fait l'objet d'une diffusion OTT et à la télévision linéaire peuvent choisir d'inscrire la date de la diffusion linéaire.
9. Au moment de la compilation du vote final, pour les autres catégories évaluées par les Grands jurys (réalisation, texte, interprétation, animation et catégories de médias numériques), le vote des Grands jurys compte pour 60 % et le vote général des membres votant.e.s de l'Académie pour 40 %.
10. Au moment de la compilation du vote final, pour les catégories de métiers (recherche, direction photographique, son, musique, montage, direction artistique, distribution artistique et habillage graphique), le vote effectué lors de la sélection des finalistes compte pour 70 % et le vote général des membres votant.e.s de l'Académie pour la sélection des lauréat.e.s compte pour 30 %.
- \* 11. La firme Numeris fournira à l'Académie la cote d'écoute réelle selon l'auditoire 2+ de la diffusion originale des productions finalistes dans les catégories d'émissions (basée sur la date de diffusion fournie).
  - a) La candidature qui a la plus haute cote d'écoute obtient le plus grand nombre de points selon la catégorie, celle qui se voit accorder le second rang obtient un point de moins, et ainsi de suite.
  - b) Une production diffusée sur une plateforme numérique, dont la cote d'écoute n'est pas répertoriée par Numeris, se verra accorder le plus petit pointage.
  - c) Dans le cas d'une série, Numeris fournira à l'Académie la cote d'écoute de l'épisode qui a été soumis au moment de l'inscription.
12. Les résultats demeurent confidentiels jusqu'aux remises des prix Gémeaux.

# Critères d'évaluation

CES CRITÈRES SERVENT À L'ÉVALUATION DES PRODUCTIONS  
INSCRITES DANS UNE CATÉGORIE DE PRIX.

## TÉLÉVISION

### ÉMISSIONS

#### FICTION

- 1. MEILLEURE SÉRIE DRAMATIQUE**
  - 20 créativité, innovation, originalité
  - 20 texte
  - 20 réalisation
  - 20 interprétation
  - 10 décors, costumes, maquillages
  - 10 image, son, musique, montage
- 2. MEILLEURE SÉRIE DRAMATIQUE ANNUELLE**
  - 20 créativité, innovation, originalité
  - 20 texte
  - 20 réalisation
  - 20 interprétation
  - 10 décors, costumes, maquillages
  - 10 image, son, musique, montage
- 3. MEILLEURE SÉRIE DRAMATIQUE QUOTIDIENNE**
  - 20 créativité, innovation, originalité
  - 20 texte
  - 20 réalisation
  - 20 interprétation
  - 10 décors, costumes, maquillages
  - 10 image, son, musique, montage
- 4. MEILLEURE COMÉDIE OU COMÉDIE DRAMATIQUE**
  - 20 créativité, innovation, originalité
  - 25 texte
  - 20 interprétation
  - 15 réalisation
  - 10 décors, costumes, maquillages
  - 10 image, son, musique, montage

#### HUMOUR

- 5. MEILLEURE ÉMISSION SPÉCIALE OU SÉRIE : HUMOUR**
  - 20 créativité, innovation, originalité
  - 20 texte, contenu
  - 20 réalisation, montage
  - 20 interprétation
  - 10 décors, costumes, maquillages
  - 10 image, son, musique

#### VARIÉTÉS

- 6. MEILLEURE ÉMISSION SPÉCIALE OU SÉRIE : VARIÉTÉS OU ARTS DE LA SCÈNE**
  - 20 créativité, innovation, originalité
  - 20 qualité de l'animation et/ou de l'interprétation
  - 25 réalisation, montage
  - 25 concept, contenu
  - 10 image, son, musique
- 7. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE : ENTREVUES OU TALK-SHOW**
  - 20 créativité, innovation, originalité
  - 25 animation
  - 25 recherche, contenu
  - 20 réalisation, montage
  - 10 image, son, musique
- 8. MEILLEUR JEU**
  - 20 créativité, innovation, originalité
  - 20 animation
  - 30 recherche, concept, choix des intervenant.e.s et des questions
  - 20 réalisation, montage
  - 10 image, son, musique

**9. MEILLEURE TÉLÉRÉALITÉ**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 concept, mise en situation, contenu
- 25 réalisation, montage
- 10 animation, présentation
- 20 image, son, musique

**MAGAZINE****10. MEILLEUR MAGAZINE CULTUREL OU D'INTÉRÊT SOCIAL**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 animation, présentation
- 20 réalisation
- 30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenant.e.s)
- 10 image, son, musique, montage

**11. MEILLEUR MAGAZINE DE SERVICES OU DE STYLE DE VIE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 animation, présentation
- 20 réalisation
- 30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenant.e.s)
- 10 image, son, musique, montage

**AFFAIRES PUBLIQUES****12. MEILLEURE ÉMISSION SPÉCIALE OU SÉRIE : AFFAIRES PUBLIQUES**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 réalisation
- 30 contenu, recherche, choix des intervenant.e.s
- 15 animation, présentation
- 15 image, son, musique, montage

**13. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE DOCUMENTAIRE : SOCIÉTÉ**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 traitement du contenu, scénario
- 20 réalisation
- 15 recherche, choix des intervenant.e.s
- 15 montage, rythme
- 10 image, son, musique

**DOCUMENTAIRE****14. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE DOCUMENTAIRE : HISTOIRE, POLITIQUE ET ÉCONOMIE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 traitement du contenu, scénario
- 20 réalisation
- 15 recherche, choix des intervenant.e.s
- 15 montage, rythme
- 10 image, son, musique

**15. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE DOCUMENTAIRE : BIOGRAPHIE OU PORTRAIT, ARTS ET CULTURE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- \* 15 traitement du contenu, scénario
- 20 réalisation
- \* 20 recherche, choix des intervenant.e.s
- 15 montage, rythme
- 10 image, son, musique

**16. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE DOCUMENTAIRE : SANTÉ, NATURE, SCIENCES ET ENVIRONNEMENT**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 traitement du contenu, scénario
- 20 réalisation
- 15 recherche, choix des intervenant.e.s
- 15 montage, rythme
- 10 image, son, musique

**17. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE DOCUMENTAIRE D'OBSERVATION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 traitement du contenu, scénario
- 20 réalisation
- 15 recherche, choix des intervenant.e.s et/ou des protagonistes
- 15 montage, rythme
- 10 image, son, musique

**JEUNESSE****18. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE JEUNESSE : FICTION – 12 ANS ET MOINS**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 texte, recherche
- 15 réalisation
- 15 animation, interprétation
- 10 adéquation avec le public cible
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique, montage

**19. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE JEUNESSE : FICTION – 13 À 17 ANS**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 texte, recherche
- 15 réalisation
- 15 animation, interprétation
- 10 adéquation avec le public cible
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique, montage

**20. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE JEUNESSE : DIVERTISSEMENT OU MAGAZINE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 texte, recherche
- \* 15 réalisation
- \* 15 animation, interprétation
- \* 10 adéquation avec le public cible
- \* 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique, montage

**SPORTS****21. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE : SPORTS OU LOISIRS**

> *incluant émission ou série en captation*

- 20 créativité, innovation, originalité
- \* 30 qualité de l'animation et/ou de la description
- 30 contenu (traitement, recherche, choix des intervenant.e.s)
- \* 20 réalisation, image, son, musique, montage

**ANIMATION****22. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE D'ANIMATION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 graphisme, style
- 20 scénario, concept
- 20 réalisation
- 20 bande sonore

**MÉTIERS****RÉALISATION****23. MEILLEURE RÉALISATION : SÉRIE DRAMATIQUE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 mise en scène, direction des comédien.ne.s
- 25 traitement et approche
- 20 découpage et rythme

**24. MEILLEURE RÉALISATION : SÉRIE DRAMATIQUE ANNUELLE OU QUOTIDIENNE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 mise en scène, direction des comédien.ne.s
- 25 traitement et approche
- 20 découpage et rythme

**25. MEILLEURE RÉALISATION : COMÉDIE OU COMÉDIE DRAMATIQUE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 mise en scène, direction des comédien.ne.s
- 25 traitement et approche
- 20 découpage et rythme

**26. MEILLEURE RÉALISATION ÉMISSION SPÉCIALE OU SÉRIE : HUMOUR**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 découpage et rythme
- 20 mise en scène, direction des participant.e.s
- 20 traitement et approche
- 15 qualités artistiques

**27. MEILLEURE RÉALISATION ÉMISSION SPÉCIALE OU SÉRIE : VARIÉTÉS OU ARTS DE LA SCÈNE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 découpage et rythme
- 20 mise en scène, direction des participant.e.s
- 20 traitement et approche
- 15 qualités artistiques

**28. MEILLEURE RÉALISATION : ENTREVUES OU TALK-SHOW**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 découpage et rythme
- 20 mise en scène, direction des participant.e.s
- 20 traitement et approche
- 15 qualités artistiques

**29. MEILLEURE RÉALISATION : JEU**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 découpage et rythme
- 20 mise en scène, direction des participant.e.s
- 20 traitement et approche
- 15 qualités artistiques

**30. MEILLEURE RÉALISATION : TÉLÉRÉALITÉ**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 découpage et rythme
- 20 mise en scène, direction des participant.e.s
- 20 traitement et approche
- 15 qualités artistiques

**31. MEILLEURE RÉALISATION : MAGAZINE CULTUREL, D'INTÉRÊT SOCIAL, DE SERVICES OU DE STYLE DE VIE**

> *note : incluant captation et vidéo légère*

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 traitement du contenu et approche
- 25 découpage et rythme
- 25 choix des intervenant.e.s, direction des participant.e.s/comédien.ne.s

**32. MEILLEURE RÉALISATION ÉMISSION SPÉCIALE OU SÉRIE : AFFAIRES PUBLIQUES**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 35 traitement du contenu, scénarisation
- 30 découpage et rythme
- 15 choix des intervenant.e.s, direction des participant.e.s

**33. MEILLEURE RÉALISATION ÉMISSION OU SÉRIE DOCUMENTAIRE : SOCIÉTÉ, HISTOIRE, POLITIQUE ET ÉCONOMIE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 traitement du contenu et approche
- 25 découpage et rythme
- 25 choix des intervenant.e.s, direction des participant.e.s/comédien.ne.s

**34. MEILLEURE RÉALISATION ÉMISSION OU SÉRIE DOCUMENTAIRE : ARTS ET CULTURE, BIOGRAPHIE OU PORTRAIT, SANTÉ, NATURE, SCIENCE ET ENVIRONNEMENT**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 traitement du contenu et approche
- 25 découpage et rythme
- 25 choix des intervenant.e.s, direction des participant.e.s/comédien.ne.s

**35. MEILLEURE RÉALISATION ÉMISSION OU SÉRIE : DOCUMENTAIRE D'OBSERVATION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 traitement du contenu et approche
- 25 découpage et rythme
- 25 choix des intervenant.e.s, direction des participant.e.s/comédien.ne.s

**36. MEILLEURE RÉALISATION JEUNESSE : FICTION**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 direction des comédien.ne.s
- 20 traitement et approche
- 20 découpage et rythme
- 15 adéquation avec le public cible

**37. MEILLEURE RÉALISATION JEUNESSE : DIVERTISSEMENT OU MAGAZINE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 15 direction des animateur.trice.s, des chroniqueur.euse.s ou autres
- 25 traitement et approche
- 25 découpage et rythme
- 15 adéquation avec le public cible

**TEXTE****38. MEILLEUR TEXTE SÉRIE DRAMATIQUE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 construction dramatique
- 25 dialogues
- 25 conception des personnages

**39. MEILLEUR TEXTE : SÉRIE DRAMATIQUE ANNUELLE OU QUOTIDIENNE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 construction dramatique
- 25 dialogues
- 25 conception des personnages

**40. MEILLEUR TEXTE : COMÉDIE OU COMÉDIE DRAMATIQUE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 construction dramatique
- 25 dialogues
- 25 conception des personnages

**41. MEILLEUR TEXTE ÉMISSION SPÉCIALE OU SÉRIE : HUMOUR**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 construction dramatique ou structure
- 20 concept, mise en situation
- 20 dialogues, monologues, liens
- 20 efficacité de l'humour

**42. MEILLEUR TEXTE : JEUNESSE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 construction dramatique ou structure
- 15 conception des personnages et/ou de l'animation
- 20 dialogues, narration ou textes de liaison
- 15 adéquation avec le public cible

**SCÉNARIO****43. MEILLEUR SCÉNARIO ÉMISSION OU SÉRIE : DOCUMENTAIRE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 construction, structure
- 25 traitement de l'information
- 25 maîtrise du sujet, clarté du propos

**RECHERCHE****44. MEILLEURE RECHERCHE : TALK-SHOW, MAGAZINE, AFFAIRES PUBLIQUES, JEUNESSE (DIVERTISSEMENT OU MAGAZINE)**

- 20 créativité, innovation, originalité
- \* 20 choix des intervenant.e.s, archives
- \* 20 qualité de l'information
- \* 20 pertinence et traitement du contenu
- \* 20 adéquation de l'information en fonction du public cible et du genre

**45. MEILLEURE RECHERCHE ÉMISSION OU SÉRIE : DOCUMENTAIRE**

- 20 créativité, innovation, originalité
- 30 choix des intervenant.e.s, archives
- 25 qualité de l'information
- 25 pertinence du contenu et/ou des archives visuelles

**DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE**

- 46. MEILLEURE DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE : FICTION**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 30 conception de l'éclairage et atmosphère  
 25 maîtrise technique  
 25 pertinence de l'image (cadrage, dynamisme et mouvement)
- 47. MEILLEURE DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE ÉMISSION OU SÉRIE : AFFAIRES PUBLIQUES OU DOCUMENTAIRE**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 20 atmosphère  
 30 maîtrise technique  
 30 pertinence de l'image (cadrage, dynamisme et mouvement)

**DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE OU ÉCLAIRAGE**

- 48. MEILLEURE DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE OU ÉCLAIRAGE : HUMOUR, MAGAZINE, VARIÉTÉS TOUTES CATÉGORIES**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 20 conception de l'éclairage  
 20 atmosphère  
 20 maîtrise technique  
 20 pertinence de l'image

**MONTAGE**

- 49. MEILLEUR MONTAGE : FICTION**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 20 fluidité dans l'enchaînement des séquences  
 20 rythme adapté aux propos et mise en valeur de l'émotion  
 20 sens de la coupe et du raccord  
 20 apport du montage à l'émission
- 50. MEILLEUR MONTAGE : HUMOUR, MAGAZINE, VARIÉTÉS TOUTES CATÉGORIES**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 \* 30 structure et organisation du contenu  
 \* 25 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences  
 \* 25 sens de la coupe et du raccord
- 51. MEILLEUR MONTAGE ÉMISSION OU SÉRIE : AFFAIRES PUBLIQUES OU DOCUMENTAIRE**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 20 adaptation au propos et à la problématique  
 20 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences  
 20 sens de la coupe et du raccord  
 20 structure et organisation du contenu

**SON**

- 52. MEILLEUR SON : FICTION**  
 20 créativité, innovation, originalité (conception sonore)  
 20 mixage  
 20 montage sonore  
 20 prise de son  
 20 qualité technique d'ensemble
- 53. MEILLEUR SON : MAGAZINE, AFFAIRES PUBLIQUES, HUMOUR, DOCUMENTAIRES, VARIÉTÉS TOUTES CATÉGORIES**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 \* 20 prise de son  
 \* 20 mixage  
 \* 20 montage et/ou conception sonore  
 \* 20 qualité technique d'ensemble

**DIRECTION ARTISTIQUE**

- 54. MEILLEURS DÉCORS : FICTION**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 40 conception  
 20 uniformité de l'ensemble  
 20 esthétisme
- 55. MEILLEURS DÉCORS : MAGAZINES, AFFAIRES PUBLIQUES, SPORTS, VARIÉTÉS TOUTES CATÉGORIES**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 40 conception  
 20 uniformité de l'ensemble  
 20 esthétisme
- 56. MEILLEURE CRÉATION DE COSTUMES : FICTION, HUMOUR, VARIÉTÉS TOUTES CATÉGORIES**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 30 recherche conceptuelle (cohérence, crédibilité)  
 30 uniformité de l'ensemble  
 20 esthétisme
- 57. MEILLEURS MAQUILLAGES ET COIFFURES : FICTION, HUMOUR, VARIÉTÉS TOUTES CATÉGORIES**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 30 crédibilité de la composition  
 25 complexité de l'exécution  
 25 uniformité de l'ensemble

**DISTRIBUTION ARTISTIQUE**

- 58. MEILLEURE DISTRIBUTION ARTISTIQUE : FICTION**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 20 équilibre de la distribution entre les premiers rôles et les rôles de soutien  
 20 crédibilité de la distribution  
 20 cohérence de l'ensemble de la distribution  
 20 difficulté de la distribution

**MUSIQUE ORIGINALE**

- 59. MEILLEURE MUSIQUE ORIGINALE : FICTION OU DOCUMENTAIRE**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 30 pertinence, efficacité et cohérence de l'ensemble musical  
 30 choix du style musical utilisé en fonction du type d'émission  
 20 interprétation, programmation, réalisation
- 60. MEILLEUR THÈME MUSICAL : TOUTES CATÉGORIES**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 40 pertinence et efficacité  
 40 interprétation, programmation, réalisation

**HABILLAGE GRAPHIQUE**

- 61. MEILLEUR HABILLAGE GRAPHIQUE : TOUTES CATÉGORIES**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 30 traitement, esthétique  
 25 qualité technique  
 25 pertinence face à l'émission (rapport contenu/contenant)

**INTERPRÉTATION****FICTION**

- 62. MEILLEUR PREMIER RÔLE : SÉRIE DRAMATIQUE**  
 30 créativité et/ou composition  
 40 justesse du jeu  
 \* 30 prestance
- 63. MEILLEUR PREMIER RÔLE : SÉRIE DRAMATIQUE ANNUELLE OU QUOTIDIENNE**  
 30 créativité et/ou composition  
 40 justesse du jeu  
 \* 30 prestance

**64. MEILLEUR PREMIER RÔLE : COMÉDIE OU COMÉDIE DRAMATIQUE**

- 30 créativité et/ou composition  
 40 justesse du jeu  
 \* 30 prestance

**65. MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN : SÉRIE DRAMATIQUE**

- 30 créativité et/ou composition  
 40 justesse du jeu  
 \* 30 prestance

**66. MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN : SÉRIE DRAMATIQUE ANNUELLE OU QUOTIDIENNE**

- 30 créativité et/ou composition  
 40 justesse du jeu  
 \* 30 prestance

**67. MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN : COMÉDIE OU COMÉDIE DRAMATIQUE**

- 30 créativité et/ou composition  
 40 justesse du jeu  
 \* 30 prestance

**HUMOUR****68. MEILLEURE INTERPRÉTATION : HUMOUR**

- 30 créativité et/ou composition  
 40 justesse du jeu  
 \* 30 prestance

**JEUNESSE****69. MEILLEUR PREMIER RÔLE : JEUNESSE**

- 30 créativité et/ou composition  
 40 justesse du jeu  
 \* 30 prestance

**70. MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN : JEUNESSE**

- 30 créativité et/ou composition  
 40 justesse du jeu  
 \* 30 prestance

**ANIMATION****71. MEILLEURE ANIMATION : HUMOUR**

- 30 excellence de l'animation  
 20 maîtrise de la situation  
 25 prestance, sens de la répartition  
 25 qualité d'interventions





- 72. MEILLEURE ANIMATION ÉMISSION SPÉCIALE OU SÉRIE : VARIÉTÉS OU ARTS DE LA SCÈNE**  
 30 excellence de l'animation  
 20 maîtrise de la situation  
 25 prestance, sens de la répartie  
 25 qualité d'interventions
- 73. MEILLEURE ANIMATION : JEU OU TÉLÉRÉALITÉ**  
 30 excellence de l'animation  
 20 maîtrise de la situation  
 25 prestance, sens de la répartie  
 25 qualité d'interventions
- 74. MEILLEURE ANIMATION ÉMISSION OU SÉRIE : ENTREVUES OU TALK-SHOW**  
 25 excellence de l'animation  
 20 maîtrise du sujet, pertinence des questions  
 15 climat, approche  
 20 contrôle, sens de la répartie  
 20 audace
- 75. MEILLEURE ANIMATION : MAGAZINE CULTUREL OU D'INTÉRÊT SOCIAL**  
 20 excellence de l'animation  
 30 maîtrise du sujet, de la situation  
 25 prestance  
 25 qualité d'interventions
- 76. MEILLEURE ANIMATION : MAGAZINE DE SERVICES OU DE STYLE DE VIE**  
 20 excellence de l'animation  
 30 maîtrise du sujet, de la situation  
 25 prestance  
 25 qualité d'interventions
- 77. MEILLEURE ANIMATION OU ÉQUIPE D'ANIMATION : AFFAIRES PUBLIQUES, SPORT OU LOISIRS**  
 20 excellence de l'animation  
 30 maîtrise du sujet, de la situation  
 25 prestance  
 25 qualité d'interventions
- 78. MEILLEURE ANIMATION : JEUNESSE**  
 25 excellence de l'animation  
 25 maîtrise du sujet, de la situation  
 25 adéquation avec le public cible  
 25 qualité d'interventions

## MÉDIAS NUMÉRIQUES

### ÉMISSIONS OU SÉRIES ORIGINALES

- 79. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE ORIGINALE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : DRAMATIQUE OU COMÉDIE**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 35 concept/contenu  
 25 traitement/réalisation  
 20 interprétation
- 80. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE ORIGINALE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : VARIÉTÉS, MAGAZINE, AFFAIRES PUBLIQUES, SPORT**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 35 concept/contenu  
 25 traitement/réalisation  
 \* 20 animation/interprétation/narration
- 81. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE ORIGINALE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : DOCUMENTAIRE**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 35 concept/contenu  
 25 traitement/réalisation  
 20 animation/narration
- 82. MEILLEURE ÉMISSION OU SÉRIE ORIGINALE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES JEUNESSE : FICTION, DIVERTISSEMENT OU MAGAZINE**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 35 concept/contenu  
 25 traitement/réalisation  
 20 animation/interprétation/narration
- 83. MEILLEUR REPORTAGE ORIGINAL PRODUIT POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES**  
 20 créativité, innovation, originalité  
 35 concept/contenu  
 25 traitement/réalisation  
 20 animation/narration

## MÉTIERS

### RÉALISATION

84. MEILLEURE RÉALISATION POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : DRAMATIQUE, COMÉDIE, JEUNESSE, MAGAZINE, DOCUMENTAIRE
- 20 créativité, innovation, originalité
  - \* 25 direction des comédiens.ne.s/mise en scène
  - \* 20 traitement et approche
  - 20 découpage et rythme
  - \* 15 adéquation avec le public cible

### TEXTE

85. MEILLEUR TEXTE POUR UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : DRAMATIQUE, COMÉDIE, JEUNESSE
- 20 créativité, innovation, originalité
  - 30 construction dramatique ou structure
  - \* 15 conception des personnages et/ou de l'animation
  - \* 20 dialogues, narration ou textes de liaison
  - \* 15 adéquation avec le public cible

## INTERPRÉTATION

86. MEILLEUR PREMIER RÔLE DANS UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : DRAMATIQUE, COMÉDIE, JEUNESSE
- 30 créativité et/ou composition
  - 40 justesse du jeu
  - \* 30 prestance
87. MEILLEUR RÔLE DE SOUTIEN DANS UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : DRAMATIQUE, COMÉDIE, JEUNESSE
- 30 créativité et/ou composition
  - 40 justesse du jeu
  - \* 30 prestance

## ANIMATION

88. MEILLEURE ANIMATION DANS UNE ÉMISSION OU SÉRIE PRODUITE POUR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES : TOUTES CATÉGORIES
- \* 20 excellence de l'animation
  - \* 20 maîtrise du sujet, de la situation
  - \* 20 adéquation avec le public cible
  - \* 20 qualité d'interventions
  - \* 20 prestance

**CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022 – SECTION QUÉBEC**

Christiane Asselin  
Sonia Bonspille Boileau  
Charles Clément  
Sophie Deschênes, *présidente*  
Christine Falco  
Caroline Gaudette, *vice-présidente – médias numériques*  
Julie Godon  
Bernard Grandmont, *trésorier*  
Nicolas Krief  
Julia Langlois  
Virginie Langlois  
Fanny-Laure Malo, *vice-présidente – cinéma*  
Pierre Pageau  
Nadège Pouyez  
Lucie Quenneville  
Marie Turgeon  
Mélanie Viau

**COMITÉ DE LA RÉVISION  
DES CATÉGORIES 2023**

Christiane Asselin  
Sophie Deschênes  
Bruno Dubé  
Nadine Dufour  
Caroline Gaudette  
Julie Godon  
Julia Langlois  
Virginie Langlois  
Nadège Pouyez  
Lucie Quenneville  
Mélanie Viau

**COMITÉ DES RÈGLEMENTS  
TÉLÉVISION 2023**

Benoit Clermont  
Chantal Fortier  
Julie Godon, *présidente*  
Julie Hivon  
Tania Kontoyanni  
Virginie Langlois  
Dario Leblanc  
Véronique Légaré  
Daniela Mujica  
Mali Navia  
Nadège Pouyez  
Myriam Verreault  
**Pour l'Académie :**  
Stéphanie Babin  
Mara Gourd-Mercado  
Marie-Hélène Marchand

**COMITÉ DES RÈGLEMENTS  
MÉDIAS NUMÉRIQUES 2023**

Hélène Archambault  
Judith Beauregard  
Joannie Deschambault  
Karine Dubois  
Sophie Galipeau  
Caroline Gaudette, *présidente*  
Mélissa Godin  
Ky Vi Le Duc  
Isabelle Picard  
Kimberley Ann Surin  
**Pour l'Académie :**  
Stéphanie Babin  
Mara Gourd-Mercado  
Marie-Hélène Marchand

**COMITÉ DU PROCESSUS  
DE SÉLECTION 2023**

Christiane Asselin, *coprésidente*  
David Baeta  
Naggy Boilard  
Nathalie Chamberland  
Benoit Clermont, *coprésident*  
Elisabeth Daigle  
Karine Dubois  
Chantal Fortier  
Marie-Ève Fortin  
Véronique Jacob  
Julie Marcoux  
Josée Vallée  
Mélanie Viau  
**Pour l'Académie :**  
Stéphanie Babin  
Mara Gourd-Mercado  
Marie-Hélène Marchand

**PERSONNEL, BUREAU DE MONTRÉAL**

Mara Gourd-Mercado, *directrice générale*

Marie-Hélène Marchand, *responsable des prix Gémeaux*

Stéphanie Babin, *coordonnatrice aux prix Gémeaux*

Daphné Robert-Careau, *directrice des opérations*

Eric Therrien Nadeau, *chargé de projets, production et logistique*

Vanessa Hauguel, *directrice, communications et marketing*

Léa Navarro, *coordonnatrice aux communications*

Charlotte Burroughs-Désy, *responsable des partenariats publics et privés*

Nora Hassouna, *coordonnatrice aux adhésions et à la programmation*

Scale up, *comptable*

**RELATIONS DE PRESSE**

Annexe Communications

**CABINET-COMPTABLES**

KPMG srl/Jack Martin, CPA, CA, CISA, CA•IFA, CFF, Associé

**BUREAUX DE L'ACADÉMIE**

**Académie - section Québec**

1200, avenue Papineau, bureau 250

Montréal (Québec) H2K 4R5

Téléphone : 514 849-7448

Télécopieur : 514 849-5069

info@academie.ca

**Académie - bureau national**

411, rue Richmond Est, bureau 9

Toronto (Ontario) M5A 3S5

Téléphone : 416 366-2227

Télécopieur : 416 366-8454

Sans frais : 1 800 644-5194

info@academy.ca

**SITE DE L'ACADÉMIE**

academie.ca

**SITE DES PRIX GÉMEUX**

academie.ca/prixgemeaux

**SITE D'INSCRIPTION AUX PRIX GÉMEUX**

inscription.academie.ca